



QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DES COMMUNES SUR LE RISQUE D'INONDATION

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Adour amont

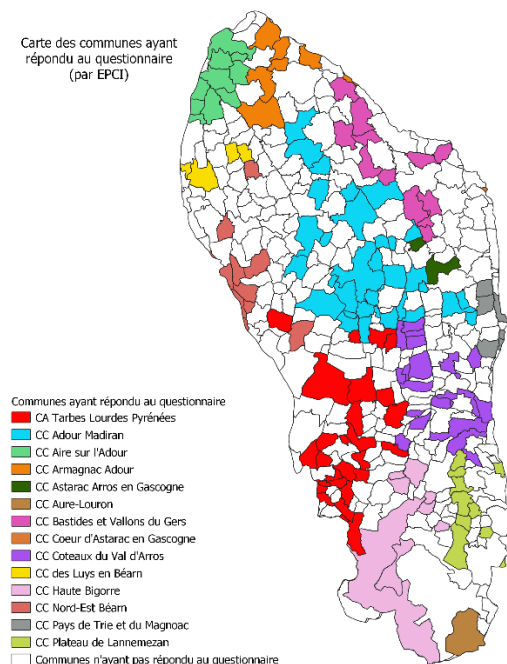
Situé à cheval sur 2 régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et 4 départements (Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées), le **Syndicat mixte de l'Adour amont** gère les milieux aquatiques et la prévention des inondations des sources de l'Adour à Barcelonne-du-Gers. Il anime le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Adour amont, dont l'un des objectifs est d'acquérir la connaissance du risque inondation afin de sensibiliser le territoire.

Dans le but d'apprécier le niveau de connaissance du risque inondation des communes et d'identifier leurs attentes, le syndicat a adressé un questionnaire aux 404 communes du PAPI.

Ce questionnaire de 4 pages interrogeait sur les principaux dispositifs de prévention et de protection des inondations connus des communes (notamment les documents liés au risque inondation), les systèmes de suivi des crues, les systèmes d'alerte, la sensibilisation des riverains et les travaux réalisés ou en réflexion. L'enquête a été menée du 15 juin 2021 au 13 juillet 2021.

Résultat de l'enquête :
152 répondants (38%) sur les 404 communes,
répartis de manière homogène sur le territoire.

Carte des communes ayant répondu au questionnaire (par EPCI)



Les pourcentages suivants concernent uniquement les communes qui ont répondu au questionnaire.

Document réglementaire

Les communes soumises aux risques d'inondation peuvent faire l'objet d'un PPRi (Plan de prévention du risque inondation) qui dans ces cas-là doit se décliner sous la forme d'un PCS (Plan communal de sauvegarde) et d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

65% des communes confirment être concernées par le risque inondation.

47% des communes
sont dotées d'un PPRi.

36% des communes
ont un PCS.

14% des communes
ont un DICRIM.

Suivi des crues

Les échelles limnimétriques sont peu présentes (**15%** des communes en sont dotées), mais une majorité de communes n'en exprime pas le besoin. Le suivi des crues se fait essentiellement via le site Vigicrue.

Systèmes d'alerte

Les systèmes d'alerte permettent aux communes de prévenir la population en cas de crue.

52% des communes ont un référent qui est essentiellement le Maire.

Les systèmes d'alerte sont essentiellement le porte-à-porte, l'appel téléphonique et l'envoi de SMS. Certaines communes travaillent à automatiser la diffusion d'alerte et à la mise en place de sirène d'alerte.

Sensibilisation des riverains

La culture du risque est importante auprès des habitants pour que ceux-ci adoptent les bons réflexes au bon moment.

Peu de communes diffusent aux habitants des informations sur le risque d'inondation. Très peu de repères de crue sont identifiés (**20%**).

85% des communes possèdent une salle pouvant accueillir des personnes devant être évacuées, mais peu de communes en informe la population. Les exercices d'alerte sont inexistantes (**1%**).

Travaux réalisés ou en réflexion

Les travaux réalisés concernent essentiellement la lutte contre le ruissellement pluvial : busage, entretien des fossés...

À la question « que faudrait-il faire pour réduire la vulnérabilité de la commune face au risque d'inondation », l'entretien des cours d'eau est prioritairement mis en avant. Certaines communes évoquent la possibilité de créer des zones d'expansion de crue et de favoriser la végétalisation et les revêtements poreux pour une meilleure infiltration des eaux.



QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DES COMMUNES SUR LE RISQUE D'INONDATION

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Adour amont

Dans le but d'apprécier le niveau de connaissance du risque inondation des communes et d'identifier leurs attentes, le Syndicat mixte Adour amont a adressé un questionnaire aux 404 communes concernées par le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Adour amont. L'enquête a été menée du 15 juin 2021 au 13 juillet 2021.

Résultat de l'enquête à l'échelle du syndicat : 152 répondants (**38%**) sur les 404 communes.

Au sein de la **Communauté de communes Adour Madiran** : 33 répondants (**46%**) sur les 72 communes que compte le bassin versant Adour amont.

Les pourcentages suivants concernent uniquement les communes qui ont répondu au questionnaire.

Document réglementaire

Les communes soumises aux risques d'inondation peuvent faire l'objet d'un PPRi (Plan de prévention du risque inondation) qui dans ces cas-là doit se décliner sous la forme d'un PCS (Plan communal de sauvegarde) et d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

76% des communes confirment être concernées par le risque inondation.

61% des communes sont dotées d'un PPRi.

52% des communes ont un PCS.

18% des communes ont un DICRIM.

Suivi des crues

Les échelles limnimétriques sont peu présentes (**24%** des communes en sont dotées), mais une majorité de communes n'en exprime pas le besoin. Le suivi des crues se fait essentiellement via le site Vigicrue.

Systèmes d'alerte

Les systèmes d'alerte permettent aux communes de prévenir la population en cas de crue.

66% des communes ont un référent qui est essentiellement le Maire.

Les systèmes d'alerte sont simples : principalement le porte-à-porte et l'appel téléphonique. L'usage du SMS est anecdotique, mais certaines communes travaillent à automatiser la diffusion d'alerte.

Sensibilisation des riverains

La culture du risque est importante auprès des habitants pour que ceux-ci adoptent les bons réflexes au bon moment.

Peu de communes diffusent aux habitants des informations sur le risque d'inondation. Peu de repères de crue sont identifiés (**19%**).

91% des communes possèdent une salle pouvant accueillir des personnes devant être évacuées, mais peu de communes en informe la population. Les exercices d'alerte sont quasi-inexistants (**6%**).

Travaux réalisés ou en réflexion

Les travaux réalisés concernent essentiellement la lutte contre le ruissellement pluvial : entretien des fossés.

À la question « que faudrait-il faire pour réduire la vulnérabilité de la commune face au risque d'inondation », **l'entretien des cours d'eau est prioritairement mis en avant**. Certaines communes évoquent la possibilité de créer des zones d'expansion de crues ou la plantation de haies.

